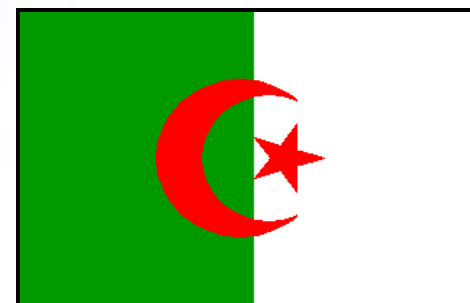




Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée



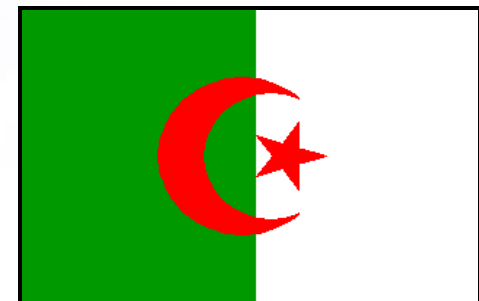


Présentation du principe « Innovation » et de ses sous-dimensions

**Lien avec les autres principes du Small
Business Act (SBA) pour l'Europe, son
importance pour le développement et la
compétitivité des entreprises**

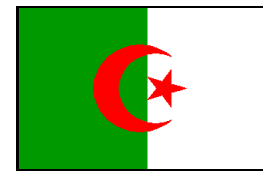
François-Louis BILLON

Alger, 18 juin 2014





1. Innovation : étendue des définitions

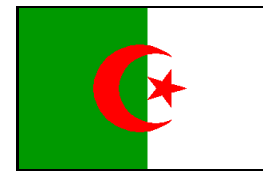


Pour Schumpeter (1942), les innovations “radicales” façonnent les grandes mutations du monde alors que les innovations “progressives” alimentent de manière continue le processus de changement. Schumpeter a proposé une liste de divers types d’innovations :

- l’introduction d’un nouveau produit ou une modification qualitative d’un produit existant;
- l’introduction d’un procédé constituant une innovation pour une industrie
- l’ouverture d’un nouveau marché ;
- le développement de sources nouvelles d’approvisionnement en matières premières ou en d’autres inputs;
- les évolutions de l’organisation industrielle.



1. Innovation : étendue des définitions



Le Manuel de Frascati (**OCDE 1993**), définit l'innovation comme une :

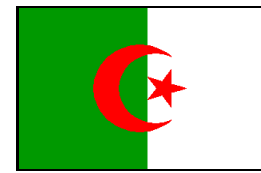
« Transformation d'une idée en un produit ou service commercialisable, un procédé de fabrication ou de distribution opérationnel, nouveaux ou améliorés, ou encore une nouvelle méthode de service social ».

Pour E. Rogers (**1995**). L'innovation est :

« Une idée, une pratique ou un objet qui paraît nouveau à un individu ou à une autre entité qui l'adopte (...) ».



1. Innovation : étendue des définitions



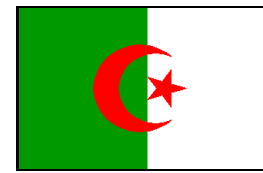
Le Manuel d'Oslo (**OCDE 2005**) propose la définition suivante de ce qu'est pour lui une innovation :

« Une innovation est la mise en œuvre (implémentation) d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures».

Pour aujourd'hui (2014). Nous pourrions proposer et dire que l'innovation est :
« Un objet, processus, concept, générant un écart durable au regard d'une pratique antérieure, ressentie techniquement, économiquement ou socialement, comme plus satisfaisante par un groupe d'individus ou une société».



2. Innovation : approche systémique

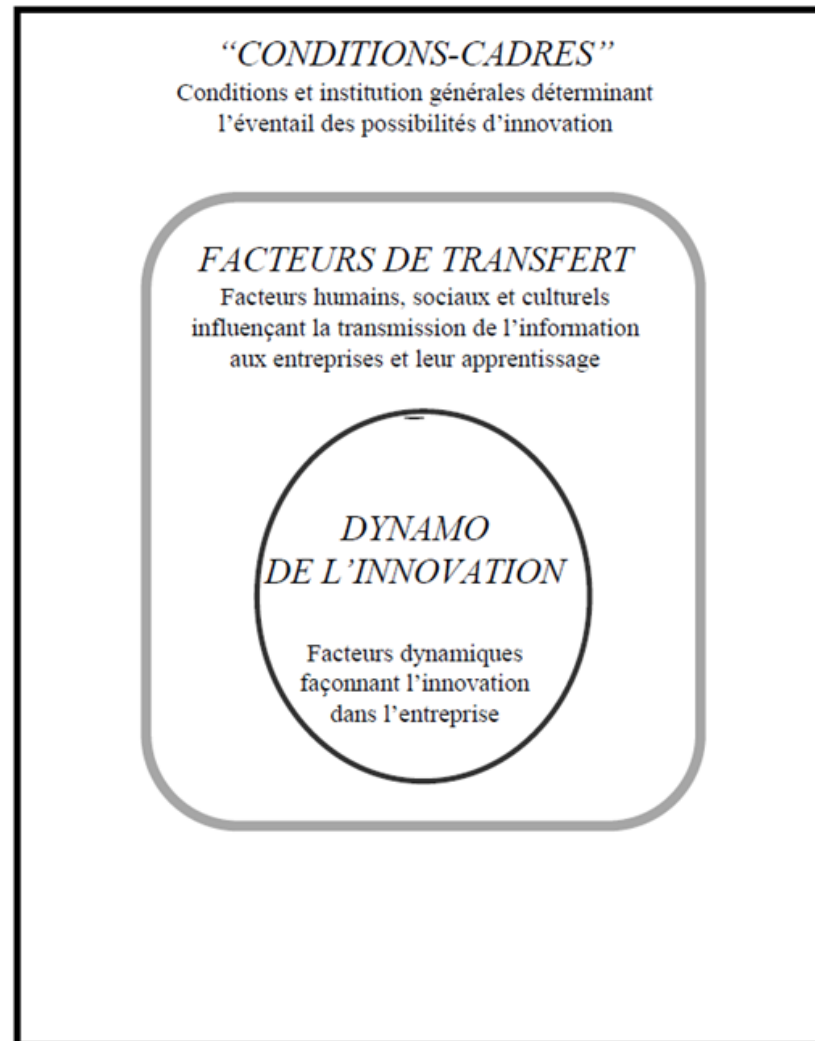
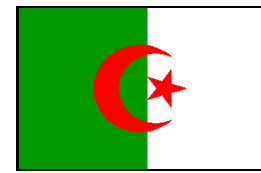


Manuel d'Oslo p. 20 : “Parmi les nombreux facteurs qui influent sur le comportement des entreprises, il convient de se pencher sur ceux qui sont modelés par les politiques gouvernementales.

Une **approche systémique** s'impose car :

- il n'existe pas de réponse simple à des problèmes aussi complexes que ceux que pose la relation entre technologie et emploi dans une économie fondée sur le savoir ;
- pour être efficace, une stratégie gouvernementale doit englober un certain nombre d'actions macroéconomiques et structurelles ;
- la cohérence du programme d'action est une condition de succès et dépend de la validité du cadre conceptuel de référence, ainsi que de la qualité du processus d'élaboration des politiques.”

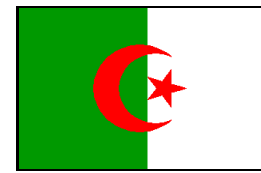
3. Cadre du terrain politique de l'innovation



Extrait du Manuel d'Oslo p.21



3. Cadre du terrain politique de l'innovation (OCDE)



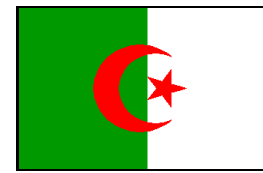
- les **conditions-cadres** tracées par les facteurs institutionnels et structurels nationaux (juridiques, économiques, financiers et éducatifs) qui déterminent les règles du jeu et l'éventail des possibilités d'innovation

la base scientifique et technologique - la somme accumulée de connaissances ainsi que les institutions scientifiques et technologiques qui sous-tendent l'innovation dans le secteur des entreprises en fournissant la formation technologique et les connaissances scientifiques, par exemple

- les **facteurs de transfert** sont ceux qui exercent une forte influence sur l'efficacité des liaisons, les courants d'informations et de compétences, ainsi que les mécanismes d'assimilation et d'apprentissage, sans lesquels les entreprises ne peuvent innover – il s'agit de facteurs ou d'agents humains dont la nature est déterminée de manière significative par les caractéristiques socioculturelles de la population
- la **dynamo de l'innovation**, foyer central de l'innovation dans les entreprises, est constituée par les facteurs dynamiques internes ou périphériques de la firme qui influent de manière très directe sur ses facultés d'innovation.



4. Le Small Business Act Européen et la Charte Euro Méditerranéenne



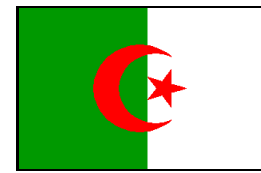
En bref, le SBA...

- Est composé de **10 principes** destinés à guider la conception et la mise en œuvre des politiques au niveau communautaire et des États membres. Ceci est essentiel pour que les PME mettent toutes les chances de leur côté ainsi que pour améliorer l'environnement juridique et administratif des PME pour leur permettre de libérer pleinement leur potentiel de croissance et de création d'emplois ;
- Est un paquet ambitieux de **mesures concrètes** et de grande ampleur, qui inclut **quatre propositions législatives**, donnant corps à ces principes tant au niveau communautaire que national ;
- A été adopté par le Conseil des ministres de l'UE en décembre 2008, afin que la Commission et les États membres **s'engagent à le mettre en œuvre et en fassent le suivi continu.**

Pour plus d'information: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm



4. Le Small Business Act Européen et la Charte Euro Méditerranéenne



Le SBA et l' « Index des politiques en faveur des PME »

Il vise à fournir une **évaluation structurée et comparative des politiques en faveur des PME** en définissant la position d'un pays sur un ensemble de dimensions clés (*par exemple, accès au financement, les services de développement des entreprises, la simplification administrative, etc.*) pour faciliter la mesure, les dimensions sont subdivisées en sous-dimensions (*par exemple, les sources de financement, le cadre juridique et réglementaire pour l'accès au financement, etc.*) et les indicateurs de politique (*les systèmes de garantie de crédit, les réseaux de business angels, etc.*) .

Chaque indicateur utilise une **échelle de 1 à 5**, où 5 correspond globalement à un bon niveau de pratique.

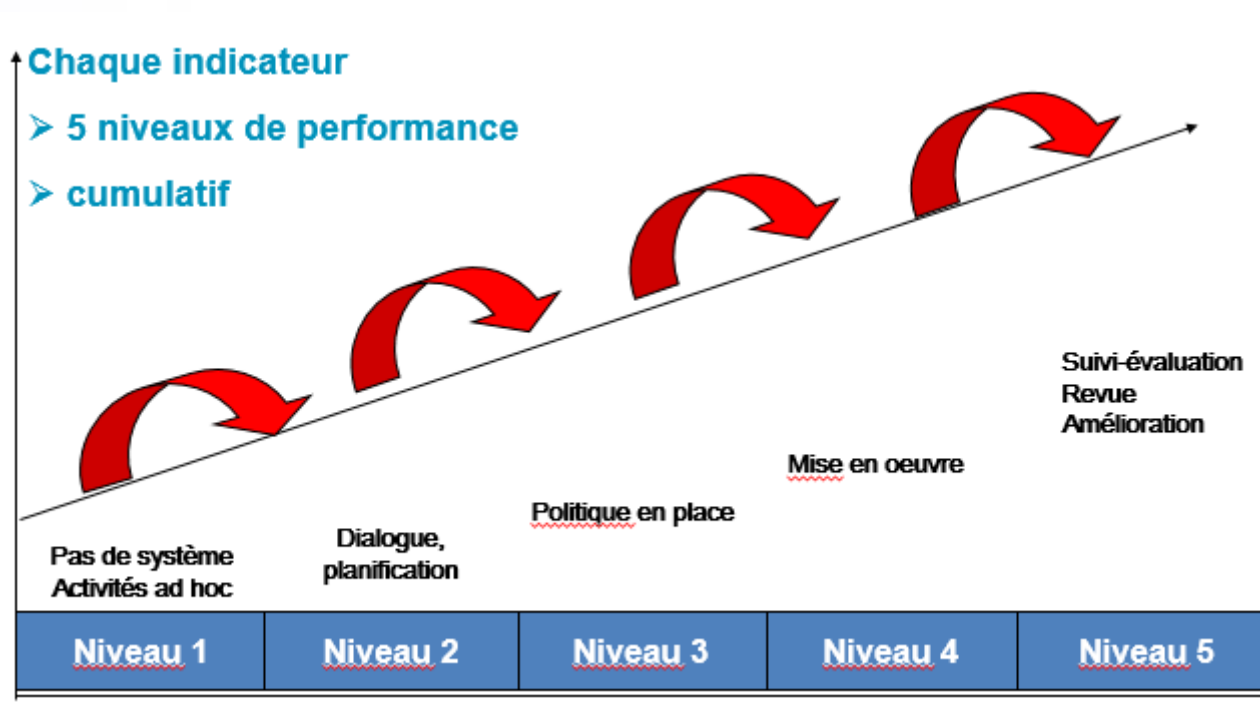
Source : Mise en œuvre du "Small Business Act" pour l'Europe dans le bassin Méditerranéen au Moyen Orient et en Afrique du Nord; UE, OCDE, ETF, BEI, 2014.

4. Le Small Business Act Européen et la Charte Euro Méditerranéenne



Le SBA et l' « Index des politiques en faveur des PME »

Logique des indicateurs



Source : ETF

4. Le Small Business Act Européen et la Charte Euro Méditerranéenne



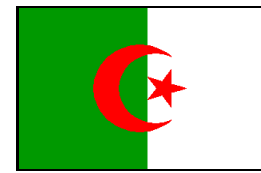
Le SBA et l' « Index des politiques en faveur des PME »

Cette méthode aide à l'**identification** des **forces et faiblesses** dans le développement des politiques et des initiatives d'appui aux PME, ce qui permet un meilleur ciblage de l'action gouvernementale et des parties prenantes des PME, une répartition plus efficace des ressources et un dialogue plus efficace avec le secteur privé.

Source : Mise en œuvre du “Small Business Act” pour l’Europe dans le bassin Méditerranéen au Moyen Orient et en Afrique du Nord; UE, OCDE, ETF, BEI, 2014.



4. Le Small Business Act Européen et la Charte Euro Méditerranéenne



Sous-dimension 8.2: Cadre de la politique de innovation pour les PME

- 8.2.1 Délégation des tâches et des compétences
- 8.2.2 Approche stratégique de la politique d'innovation vers les PME
- 8.2.3 Allocation budgétaire pour l'innovation des PME
- 8.2.4 Mise en place de Centres d'innovation et de technologie
- 8.2.5 Information sur les Services de soutien à l'innovation
- 8.2.6 Services de soutien financier
- 8.2.7 Outils utilisés pour encourager la coopération entre les PME et les structures de recherche et universitaires
- 8.2.8 Subventions publiques de R&D
- 8.2.9 Incubateurs (au service des start-ups innovantes en lien avec la technologie)
- 8.2.10 Parcs scientifiques/Pôle de compétitivité/Clusters innovants et supports pour la promotion de la mise ne réseaux des acteurs de l'innovation

Source : Mise en œuvre du "Small Business Act" pour l'Europe dans le bassin Méditerranéen au Moyen Orient et en Afrique du Nord; UE, OCDE, ETF, BEI, 2014.



Merci de votre attention

Contact :

Nom : *François-Louis BILLON*

Tel: +33 6 20 66 93 98

Email: francoisbillon@aol.com

